

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 11 février 2020 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère désignée

ABSENCE :

Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement délégué
M^e Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur de l'aménagement urbain et de la mobilité
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs
M. Cédric Couture, inspecteur du poste 21 du Service de police
M. François Labrecque, inspecteur du poste 22 du Service de police

10 01- Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 95, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 3420, rue McTavish (40.12) : aucune intervention
- 1265, rue Saint-Timothée (40.17) : 1 intervenant
- 235, boulevard René-Lévesque Est (40.23) : aucune intervention

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 2155, rue Guy (40.07) : aucune intervention
- 60, rue Sainte-Catherine Est (40.10) : aucune intervention
- 1564, avenue du Docteur Penfield (40.18) : aucune intervention

CA20 240001

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 11 février 2020

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 11 février 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Pierre Brûlé
- YMCA Guy Favreau

Madame Isabelle Clément
- projet Bleury/Ruelle déplacée

Madame Solange Guilbert
- projet Bleury

Monsieur Alain Menier
- projet Bleury

Monsieur Ngoc Thuan Nguyen
- inspection et réparation (affaissement) de la ruelle entre le 2287 et le 2289 Gascon coté Est

Madame Valérie Richard
- évaluation d'un immeuble, au coin du boul. René-Lévesque sur le site de l'ancien Hôpital Miséricorde

Madame Valérie Pelletier
- permis pour des commerces de services sexuels

CA20 240002

Prolongation de la période de questions

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 19 h 40.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1202701001

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Robert Ruffo
- Projet au 391, rue St-Paul

Monsieur Jean Poulin
- Ilot Voyageur/Moratoire pour agrandissement et « renovations »

Madame Manon Loustalet-Sens
- Bruit causé par la construction de nuit du CHUM

Monsieur Gaétan Auger
- Station de pompage Craig

Madame Maryse Chapdelaine
- Consultation publique sur le site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants/ Vente du terrain dans Peter-McGill près de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants

Monsieur Éric Michaud
- Radio-Canada ancien terrain entente inclusion/Suivi secteur des Faubourgs

Monsieur Laurent Loison
- Ville de Lyon jumelage avec ville de Montréal/Loyer commercial abordable

CA20 240003

Prolongation de la période de questions

Attendu qu'à 19 h 40, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1202701001

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Marion Maire
- Cyclistes dangereux pour les piétons

Madame Michelle Daines
- Installation Rogers sans fil et hyper sensibilité

Madame Josée Lacourcière
- Étude préliminaire pour Ville Branchée intelligente

Madame Carolyn Pinto
- Projet 391, rue St-Paul Ouest

Monsieur Robert Hajaly
- Résidence vacante dans le musée Redpath/ Rue Crescent développement du Thursday's

Monsieur Sergio Martinez

- Déficit démocratique dans l'arrondissement de Ville-Marie/ Problème d'éclairage de rues dans l'ouest de l'arrondissement

Madame Kate Bligh

- Laboratoire urbain 5G

La mairesse déclare la période de questions du public terminée à 20 h 34. 22 personnes sur les 28 inscrites ont été entendues.

10.06- Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA20 240004

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.14.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1202701001

CA20 240005

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion spéciale du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 décembre 2019

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion spéciale du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1202701010

CA20 240006

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 décembre 2019

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1202701009

CA20 240007

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 décembre 2019

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1202701008

CA20 240008

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 décembre 2019

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1202701007

CA20 240009

Prendre acte du dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 22 janvier 2020 relatif au projet particulier autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel sur le site situé au 391, rue Saint-Paul Ouest (pp 413)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 22 janvier 2020 relatif au projet particulier autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel sur le site situé au 391, rue Saint-Paul Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

10.11 1202701015

CA20 240010

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 janvier 2020

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.12 1202701017

CA20 240011

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion spéciale du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 janvier 2020

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion spéciale du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.13 1200858001

CA20 240012

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 29 janvier 2020

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 29 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.14 1202701016

CA20 240013

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 12.01 et 12.02.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1202701001

CA20 240014

Approuver les catégories de reconnaissance obtenues par les organismes à but non lucratif en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 18 mars 2023

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les catégories de reconnaissance des organismes à but non lucratif suivants de l'arrondissement de Ville-Marie ayant déposé une demande dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, jusqu'au 18 mars 2023.

Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal	B
Club aquatique à contre-courant (Montréal) inc.	C
Club de soccer Les Boucaniers	A

Ces catégories ont été attribuées conformément aux résultats obtenus lors de l'analyse des demandes avec la grille d'évaluation produite à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1207709001

CA20 240015

Appuyer le projet « Installation récréative et sportive » de l'Association Les Chemins du Soleil afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) »

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'appuyer l'Association Les Chemins du Soleil pour son projet « Installation récréative et sportive » afin que l'organisme puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives »;

De s'engager à maintenir les ententes existantes avec l'Association Les Chemins du Soleil pour son projet « Installation récréative et sportive » afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

Adoptée à l'unanimité.

12.02 1204105001

CA20 240016

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1202701001

CA20 240017

Accorder un contrat de 829 050,23 \$, taxes incluses, à St-Denis Thompson inc., pour réaliser des travaux de rénovation et de réaménagement de la vespasienne pour l'intégration d'une toilette autonettoyante au parc au Pied-du-Courant et autoriser une dépense maximale de 1 015 586,53 \$ (appel d'offres VMP-19-019 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 1 015 586,53 \$ taxes incluses, pour réaliser des travaux de rénovation et de réaménagement de la vespasienne pour intégration d'une toilette autonettoyante dans le parc Charles au Pied-du-Courant (appel d'offres public VMP-19-019 - 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix total de 829 050,23 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1205258001

CA20 240018

Autoriser une dépense additionnelle de 19 671 \$, taxes incluses, pour compléter la surveillance des travaux d'infrastructures et d'aménagement des rues Anderson, de la Concorde et Burke dans le cadre du contrat de services professionnels VMP-17-031 accordé à GBi Experts-conseils inc. (anciennement Beaudoin Hurens inc. - CE17 1211), majorant ainsi le montant total de la dépense de l'arrondissement de Ville-Marie de 217 532,70 \$ à 237 203,70 \$, taxes incluses

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense additionnelle de 19 671 \$, taxes incluses, pour compléter la surveillance des travaux d'infrastructures et d'aménagement des rues Anderson, de la Concorde et Burke dans le cadre du contrat de services professionnels VMP-17-031 accordé à GBi Experts-conseils inc. (anciennement Beaudoin Hurens inc. - CE17 1211), majorant ainsi le montant total de la dépense de l'arrondissement de Ville-Marie de 217 532,70 \$ à 237 203,70 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1207135002

CA20 240019

Approuver la convention, se terminant le 6 septembre 2020, avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour un « Projet d'implantation d'actions et ressources de médiation » touchant notamment l'étude sur le bruit et les incivilités sur le territoire du Quartier des Spectacles dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution de 23 588 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 6 septembre 2020, avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation d'un projet d'implantation d'actions et ressources de médiation touchant notamment l'étude sur le bruit et les incivilités sur le territoire du Quartier des spectacles dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 23 588 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1206290001

CA20 240020

Accorder un contrat de 1 013 969,09 \$, pour une durée de 36 mois, soit du 15 avril 2020 au 15 avril 2023, taxes incluses, à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour les services d'entretien horticole et maintien de la propreté du Square Dorchester et de la Place du Canada, pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 1 115 365,99 \$ (appel d'offres public 19-17938 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 1 115 365,99 \$, taxes incluses, pour l'entretien horticole et maintien de la propreté du Square Dorchester et de la Place du Canada, pour une durée de 36 mois;

D'accorder, à cette fin, un contrat à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), plus bas soumissionnaire conforme, au prix total de 1 013 969,09\$, taxes incluses, conformément au cahier des charges (appel d'offres public 19-17938- 2 soumissionnaires);

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences au montant de 101 396,90 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1208028001

CA20 240021

Modifier la résolution CA16 240167 avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique afin de diminuer la contribution accordée de 25 000 \$ dans le cadre de la réalisation de projets d'aménagement de rues piétonnes pour les étés 2016 à 2018

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA16 240167 adoptée à sa séance du 12 avril 2016, approuvé la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour la réalisation de projets d'aménagement de rues piétonnes pour les étés 2016 à 2018;

Attendu que la piétonnisation de la rue Saint-Paul a été annulée :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De modifier la résolution CA16 240167 avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal-Quartier historique afin de diminuer la contribution accordée de 25 000 \$ dans le cadre de la réalisation de projets d'aménagement de rues piétonnes pour les étés 2016 à 2018.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1166890022

CA20 240022

Autoriser une dépense de 1 170 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 35^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 35^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal;

D'autoriser une dépense de 1 170 \$ pour la participation de l'arrondissement au 35^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1208748001

CA20 240023

Accorder une contribution de 5 000 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme BougeBouge dans le cadre de l'évènement « BougeBouge 5km Montréal souterrain »

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De soutenir la troisième édition du 5km Montréal souterrain qui a eu lieu le 2 février 2020;

D'accorder, à cet effet, une contribution de 5 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1207709003

CA20 240024

Approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2020, avec le Projet T.R.I.P dans le cadre du programme « passeport jeunesse » et accorder une contribution totale de 8 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2020, avec le Projet T.R.I.P. dans le cadre du programme « passeport jeunesse »;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 8 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1200173001

CA20 240025

Autoriser une dépense additionnelle de 37 902 \$, taxes incluses, afin d'obtenir des services professionnels de Les Services EXP inc. pour la réalisation d'un scénario d'aménagement du secteur de la tête du pont Jacques-Cartier majorant ainsi la dépense maximale de 120 211 \$ à l'intérieur de l'entente-cadre 18-17150-1

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

Autoriser une dépense additionnelle de 37 902 \$ taxes incluses, pour des services professionnels de Les services EXP inc. pour la réalisation d'un scénario d'aménagement du secteur de la tête du pont Jacques-Cartier majorant ainsi la dépense maximale de 120 211 \$ à l'intérieur de l'entente-cadre 18-17150-1;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1208393001

CA20 240026

Accepter la résiliation, en date du 31 décembre 2019, du contrat de services avec les YMCA du Québec Centre communautaire et sportif YMCA Guy-Favreau pour la location de ses plateaux sportifs

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accepter la résiliation, en date du 31 décembre 2019, du contrat de services avec les YMCA du Québec-Centre communautaire et sportif YMCA Guy-Favreau pour la location de ses plateaux sportifs.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1207709002

CA20 240027

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.15.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1202701001

CA20 240028

Approuver la modification de la convention avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart et autoriser un montant additionnel de 7 646,61 \$ à titre de soutien ponctuel pour l'année 2020 dans le cadre des programmes « activités physiques et de loisirs » et « clubs sportifs », majorant ainsi la contribution totale à 239 809,11 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA19 240335 adoptée à sa séance du 3 juillet 2019, approuvé une convention avec la Corporation du Centre Jean Claude-Malépart, pour les programmes « Activités de sports et de loisirs » et « Club sportif » et a accordé, à cette fin, une contribution de 232 163,50 \$;

Attendu que la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social souhaite accorder à l'organisme un soutien ponctuel pour l'année 2020 :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De modifier la convention avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart dans le cadre du programme « activités de loisirs » et « clubs sportifs »;

D'accorder un montant additionnel de 7 646,61\$, à titre de soutien ponctuel pour 2020, majorant ainsi la contribution totale à 239 809,11 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1195038002

CA20 240029

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 35 000 \$ à la Société de développement commercial du Village ainsi qu'une contribution de 35 000 \$ à la Société de développement commercial du Quartier latin en soutien à leurs dépenses relatives aux salaires et aux avantages accessoires du nouveau personnel

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, en soutien à leurs dépenses relatives aux salaires et aux avantages accessoires du nouveau personnel, à la Société de développement commercial du Village et à la Société de développement commercial du Quartier latin, les contributions suivantes :

35 000 \$ à la Société de développement commercial du Village;

35 000 \$ à la Société de développement commercial Quartier latin;

D'imputer cette dépense totale de 70 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1200318001

CA20 240030

Autoriser une dépense additionnelle de 108 901,10 \$ à Vlan paysages inc. dans le cadre de l'entente 18-17150 pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, pour la conception des plans et devis et pour la surveillance des travaux pour le réaménagement du passage Ste-Rose, entre les rues Beaudry et Cartier, majorant la dépense maximale de 167 797,39 \$ à 276 698,49 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA19 240490 adoptée à sa séance du 12 novembre 2019, autorisé une dépense maximale de 167 797,39 \$ pour des services professionnels pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, pour la conception des plans et devis et pour la surveillance des travaux pour le réaménagement du passage Ste-Rose, entre les rues Beaudry et Cartier, conformément à l'entente-cadre 18-17150 avec Vlan paysages inc.;

Attendu que la Direction des travaux publics souhaite que le volet ingénierie soit compris dans ce mandat :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De modifier la résolution CA19 240490 et majorer la dépense maximale de 167 797,39 \$ à 276 698,49 \$ pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, la conception des plans et devis, et la surveillance des travaux pour le réaménagement du passage Ste-Rose, entre les rues Beaudry et Cartier;

D'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 108 901,10 \$ à Vlan paysages inc. conformément à l'offre de services 151821-003 et à l'entente-cadre 18-17150;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1196164002

CA20 240031

Approuver la convention se terminant le 31 juillet 2020, avec la Société de développement commercial du Village, pour la réalisation des tests de conception et de sécurité de la canopée « La Tête dans les Nuages 2020 » et accorder une contribution de 75 000 \$ à même le Programme de soutien financier au développement économique commercial, Volet 2

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 juillet 2020, avec la Société de développement commercial du Village pour la réalisation des tests de performance et de sécurité pour son projet « La Tête dans les Nuages » dans le cadre du « Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 - 2020, volet 2 »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 75 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1200318002

CA20 240032

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 30 604,84 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 30 604,84 \$:

- 3000 \$ au Carrefour Saint-Eusèbe;
- 2000 \$ à l'Association Les Chemins du Soleil;
- 3000 \$ à l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde inc.;
- 3000 \$ à la Corporation de développement communautaire Centre-Sud;
- 1000 \$ au Club aquatique À Contre-Courant;
- 3000 \$ au Club optimiste St-Jacques de Montréal;
- 2500 \$ à l'Écomusée du Fier Monde;
- 3000 \$ à l'Organisation Radio-Dodo;
- 3000 \$ à Chez Émilie, Maison d'entraide populaire;
- 300 \$ à Fraîchement jeudi;
- 804,84 \$ à Transport 2000 (Trajectoire Québec);
- 3000 \$ au Centre récréatif Poupart;
- 500 \$ au Jardin communautaire Ste-Marie;
- 2500 \$ à la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud;

D'imputer cette dépense totale de 30 604,84 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1208689001

CA20 240033

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.10.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1202701001

CA20 240034

Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1207128001

CA20 240035

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1202701013

CA20 240036

Autoriser une affectation de surplus de 53 899,93 \$ et autoriser une dépense de 97 999,86 \$ pour la réalisation d'un mandat de services professionnels par Les services EXP inc. dans le cadre de l'entente VMP-19-016 pour la préparation des plans et devis des travaux de réaménagement de la rue De Rouen dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une dépense maximale de 107 799,85 \$, taxes et contingences incluses

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une affectation de surplus de 53 899,93 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 97 999,86 \$ pour la réalisation d'un mandat de services professionnels par Les services EXP inc. dans le cadre de l'entente VMP-19-016 pour la préparation des plans et devis des travaux de réaménagement de la rue De Rouen dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser un budget de contingences de 9 799,99 \$;

D'imputer cette dépense conformément à l'intervention financière inscrite au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1204735006

CA20 240037

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la reconstruction de trottoirs sur dépôt à l'intersection de rues King, Wellington et Soeurs Grises de l'arrondissement Ville-Marie

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la reconstruction de trottoirs sur dépôt à l'intersection des rues King, Wellington et Soeurs Grises de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1204735003

CA20 240038

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de saillies et de traverses piétonnes en thermoplastique sur diverses rues artérielles de l'arrondissement Ville-Marie et abroger la résolution CA19 240403

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la construction de saillies de trottoirs et de traverses en thermoplastique sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1204735001

CA20 240039

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour le programme de réfection routière dans diverses rues artérielles de l'arrondissement Ville-Marie

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs pour le programme de réfection routière dans diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1204735002

CA20 240040

Accepter en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'implantation du système d'information pour la gestion et le suivi financier « goFinance »

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accepter en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'implantation du système d'information pour la gestion et le suivi financier « goFinance ».

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1205958001

CA20 240041

Autoriser préalablement, jusqu'à concurrence de 16 903 100 \$, les dépenses relatives aux services d'utilités publiques, aux services internes et à la fourniture de biens et services sur ententes-cadres de la Ville, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser préalablement, jusqu'à concurrence de 16 903 100 \$, les dépenses relatives aux services d'utilités publiques, aux services internes et à la fourniture de biens et services sur ententes-cadres de la Ville, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1207128002

CA20 240042

Autoriser une dépense de 94 719,85 \$, taxes incluses, à Les services EXP inc. pour un mandat de services professionnels dans le cadre de l'entente VMP-19-016 pour la préparation des plans et devis des travaux de réaménagement de la rue Plessis dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour un montant total de 104 191,84 \$, taxes et contingences incluses

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 104 191,84 \$ pour la préparation des plans et devis des travaux de réaménagement de la rue Plessis dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser, à cette fin, une dépense de 94 719,85 \$ à Les service EXP inc., conformément à l'offre de services MTR-00019016-AO et à l'entente-cadre VMP-19-016;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 9 471,99 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément à l'intervention financière du dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1204735007

CA20 240043

Autoriser une affectation de surplus, taxes et contingences incluses, de 147 063,99 \$ et autoriser une dépense de 133 694,54 \$, taxes incluses, à Les services EXP inc. pour un mandat de services professionnels dans le cadre de l'entente VMP-19-016 pour la préparation des plans et devis des travaux de réaménagement de la rue Parthenais dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une affectation de surplus, taxes et contingences incluses, de 147 063,99 \$ pour la préparation des plans et devis des travaux de réaménagement de la rue Parthenais dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser, à cette fin, une dépense de 133 694,54 \$ à Les service EXP inc., conformément à l'offre de services MTR-00019016-AO et l'entente-cadre VMP-19-016;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 13 369,45 \$;

D'imputer cette dépense conformément à l'intervention financière du dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.10 1204735005

CA20 240044

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.11 et 30.12.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1202701001

CA20 240045

Autoriser une dépense maximale de 325 677,19 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, pour la conception des

plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de construction d'une nouvelle place publique sur un segment de la rue Ottawa, entre les rues Queen et Prince, conformément à l'entente-cadre 18-17150 avec Daoust Lestage inc.

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 325 677,19 \$, taxes incluses, à Daoust Lestage inc. pour des services professionnels visant l'élaboration d'un concept d'aménagement, pour la conception des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de construction d'une nouvelle place publique sur un segment de la rue Ottawa, entre les rues Queen et Prince, conformément à l'entente-cadre 18-17150;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 54 279,53 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.11 1208399001

CA20 240046

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Ville-Marie prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Coupal entre la rue Dufresne et la rue Fullum dans l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2020-2022 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Ville-Marie prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le tronçon de la rue Coupal entre la rue Dufresne et la rue Fullum dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2020-2022 du Service de l'eau, Direction réseaux d'eau (DRE).

Adoptée à l'unanimité.

30.12 1206937001

CA20 240047

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1202701001

CA20 240048

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée ou une vélorue - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée ou une vélorue » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 décembre 2019 par sa résolution CA19 240565;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée ou une vélorue » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 décembre 2019 par sa résolution CA19 240565;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le Règlement CA-24-315 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) », afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée ou une vélorue.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA-24-315
1195353003

CA20 240049

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (O-0.1) afin de définir les cafés-terrasses - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (O-0.1) afin de définir les cafés terrasses » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 décembre 2019 par sa résolution CA19 24058;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur l'occupation du domaine public (O-0.1) afin de définir les cafés terrasses » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 décembre 2019 par sa résolution CA19 240581;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter, avec modifications, le Règlement CA-24-317 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (O-0.1) afin de définir les cafés-terrasses.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
CA-24-317
1193200002

CA20 240050

Adopter une résolution autorisant 4 nouvelles enseignes commerciales pour le bâtiment situé au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter la résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé sur le lot 1 851 407 du cadastre du Québec bordé par les rues Drummond et Stanley, l'avenue des Canadiens-de-Montréal et le boulevard René-Lévesque Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation:
 - a) de déroger à l'article 5 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux situé dans le quadrilatère borné par les rues Drummond, La Gauchetière, Stanley et le boulevard René-Lévesque, dans le quartier de Saint-Antoine (7908), afin d'autoriser les enseignes conformes aux plans numérotés 1 à 8, préparés par Icubic inc. en date du 15 octobre 2019, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 14 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
pp 416
1194869012

CA20 240051

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) afin de procéder à des corrections de nature technique - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil a adopté un projet de règlement et l'a soumis à une consultation publique le 29 janvier 2020 quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter, avec changement, le Règlement intitulé CA-24-316 Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) afin de procéder à des corrections de nature technique.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
CA-24-316
1197199007

CA20 240052

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de rectifier et d'ajouter certains immeubles d'intérêt à travers le territoire - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de règlement le 10 décembre 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 29 janvier 2020 quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter, avec changements, le Règlement CA-24-282.119 intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de rectifier et d'ajouter certains immeubles d'intérêt à travers le territoire.

Adoptée à l'unanimité.

40.05
CA-24-282.119
1197199006

CA20 240053

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-282) afin d'interdire les usages résidentiels dans les secteurs de la rue Parthenais et de la JTI-Macdonald, ainsi qu'augmenter la hauteur minimale aux abords du métro Frontenac en plus d'assurer une implantation en contiguïté sur la rue Ontario - 2^e projet de règlement

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 10 décembre 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 29 janvier 2020 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter, avec changements, un second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'interdire les usages résidentiels dans les secteurs de la

rue Parthenais et de la JTI-Macdonald, ainsi qu'augmenter la hauteur minimale à 3 étages et maximale à 16 mètres aux abords du métro Frontenac en plus d'assurer une implantation en contiguïté sur la rue Ontario.

Adoptée à l'unanimité.

40.06
CA-24-282.119
1198398008

CA20 240054

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « université » pour le bâtiment situé au 2155, rue Guy

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément au paragraphe 3^o de l'article 211 de ce règlement, l'usage « université » pour le bâtiment situé au 2155, rue Guy.

Adoptée à l'unanimité.

40.07
1204869001

CA20 240055

Adopter une résolution autorisant l'aménagement de 30 logements dans le bâtiment situé aux adresses civiques 1419 à 1441, rue Pierce en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 10 décembre 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 29 janvier 2020 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder l'aménagement de 30 logements dans un bâtiment situé aux 1419 à 1441 rue Pierce (les maisons en rangée William D.-Stroud), dans un secteur de catégorie d'usage R.2, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), et ce, en dérogation à l'article 143 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) L'ensemble des restaurations en façade avant devra être identique aux composantes d'origine du bâtiment;
 - b) L'aménagement de la ruelle arrière devra être révisé afin d'accroître les mesures assurant la sécurité des futurs utilisateurs, dont l'installation d'un système d'éclairage adéquat;
 - c) Prévoir la gestion des matières résiduelles à même les plans d'aménagement du projet, particulièrement pour les logements donnant uniquement sur la ruelle;
 - d) Aucun appareil mécanique et aucune sortie mécanique ne pourront être installés sur les balcons ou dans les fenêtres des unités résidentielles.
- 3) Le projet sera soumis à la procédure du titre VIII suite du dépôt de la demande de permis de construction.

Adoptée à l'unanimité.

40.08
pp 417
1198398007

CA20 240056

Adopter une résolution modifiant le délai de réalisation pour les autorisations accordées par la résolution CA12 240057 pour le bâtiment situé au 2310, rue Sainte-Catherine Est et 805, rue Fullum (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 10 décembre 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 29 janvier 2020 quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de résolution ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter la résolution à l'effet :

- 1) De modifier le délai de réalisation pour les autorisations accordées par la résolution CA12 240057, pour le bâtiment situé au 2310, rue Sainte-Catherine Est et 805, rue Fullum (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul), et ce, afin que les travaux de construction débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution;
- 2) En cas de non-respect de ce délai, l'autorisation prévue en 2012 devient nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.09
pp 419
1196255020

CA20 240057

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » pour le bâtiment situé au 60, rue Sainte-Catherine Est

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément au paragraphe 1^o de l'article 247 de ce règlement, l'ajout d'un logement occupant la totalité du 2^e, 3^e et 4^e étage pour le bâtiment situé au 60, rue Sainte-Catherine Est aux conditions suivantes :

- Conserver l'accès existant en bordure de la rue Sainte-Catherine afin d'assurer une animation sur le domaine public;

- Fournir une étude acoustique permettant de confirmer qu'à l'intérieur du logement, le niveau sonore est inférieur à 40 dBA Leq (24h) et réaliser les mesures de mitigation, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1194869013

CA20 240058

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1202701001

CA20 240059

Édicter une ordonnance déterminant l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel, face au 430 Sherbrooke Est, face à l'hôtel St-Thomas

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, l'ordonnance C-4.1, o. 263 déterminant l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel, face au 430 Sherbrooke Est.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1205914001

CA20 240060

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement au taux d'implantation pour un immeuble situé au 3420, rue McTavish

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 3420, rue McTavish (lot 1 339 463), une dérogation relativement au taux d'implantation maximal de 76,9%, et ce, malgré les dispositions de l'article 49 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1206255001

CA20 240061

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2020, 1^{re} partie, B) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2020, 1^{re} partie, B), soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 618 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 234 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 567 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 152 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. 159 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1208214002

CA20 240062

Édicter une ordonnance pour installer une zone de stationnement interdit en tout temps, débarcadère seulement, face au 265 rue Saint-Jacques (théâtre St-James)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 260 pour installer une zone de stationnement interdit en tout temps, débarcadère seulement, face au 265 rue Saint-Jacques.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1205914003

CA20 240063

Édicter une ordonnance pour installer une zone de stationnement interdit en tout temps, débarcadère seulement, face au 66 rue Sainte-Catherine Est (CLSC des Faubourgs)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 261 permettant l'installation d'une zone de stationnement interdit en tout temps, débarcadère seulement, face au 66 rue Sainte-Catherine Est.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1205914004

CA20 240064

Édicter une ordonnance déterminant l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel, face au 204-206, place D'Youville

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 262 déterminant l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel, face au 204-206, place D'Youville.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1205914002

CA20 240065

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant de déroger au taux d'implantation maximal de 70 % pour le bâtiment situé au 1265, rue Saint-Timothée

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement au taux d'implantation maximale du bâtiment principal atteignant 70,97 %, et ce, malgré les dispositions de l'Annexe A - Densité et implantation du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) qui limite à 70 % le taux d'implantation maximal au sol pour le secteur où se situe le 1265, rue Saint-Timothée.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1208398002

CA20 240066

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « bureau » dans un bâtiment situé dans un secteur de la catégorie R.3, au 1564, avenue du Docteur-Penfiled

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément l'article 154 de ce règlement, l'usage « bureau » dans un secteur associé à la catégorie R.3 au nord de la rue Sherbrooke, dans un bâtiment de 5 étages et moins.

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- L'ensemble des travaux d'aménagement des bureaux soit « réversibles », c'est-à-dire qu'il sera simple de reconvertir le bureau en résidence. Dans ce sens, les travaux de réaménagement intérieur devront être réalisés selon les plans préparés par Martha Franco, architectes et fournis pour la présente demande;
- Aucune modification extérieure n'est autorisée;
- Une seule enseigne non lumineuse de 0,5 m² maximum pourra indiquer la place d'affaire sur la façade avant du bâtiment;
- L'aire de stationnement devra être réaménagée afin d'y inclure plus de végétation. Un certificat d'autorisation d'aménagement paysager devra être délivré en fonction des articles 40 et suivants du Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) de l'arrondissement de Ville-Marie. Ce plan d'aménagement paysager devra être approuvé conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie.

Par ailleurs, les membres du comité consultatif d'urbanisme souhaitent que le bon entretien de la cour avant soit maintenu advenant une exploitation commerciale des lieux.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1208398001

CA20 240067

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) une ordonnance afin d'identifier des rues partagées

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 264 afin d'identifier des rues partagées.

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1195353005

CA20 240068

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite à 20 km/h sur la rue Saint-Paul, entre la place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, et identifier ledit tronçon comme une rue partagée

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 265 réduisant la limite de vitesse prescrite à 20 km/h sur la rue Saint-Paul, entre la place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, et identifier ledit tronçon comme une rue partagée.

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1195353006

CA20 240069

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.21 à 40.23.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1202701001

CA20 240070

Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour le quadrilatère défini par les rues Mansfield et De Bleury et les boulevards De Maisonneuve et René-Lévesque, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 12 février 2020 au 31 décembre 2020

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102, article 2), l'ordonnance CA-24-102, o. 5 permettant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Mansfield et De Bleury et les boulevards De Maisonneuve et René-Lévesque, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 12 février 2020 au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

40.21 1202931001

CA20 240071

Adopter une résolution autorisant l'usage « clinique médicale » et « école d'enseignement spécialisée » au rez-de-chaussée ainsi que la mezzanine du bâtiment situé au 360, rue Sainte-Catherine en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le bâtiment situé au 360, rue Sainte-Catherine Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment à l'article 244 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) d'occuper, en plus des usages prescrits, le rez-de-chaussée et la mezzanine du bâtiment visé aux fins de l'usage « clinique médicale » et « école d'enseignement spécialisée ».

1) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) l'emplacement des usages proposés devra être substantiellement conforme aux plans déposés le 20 décembre 2019;
- b) au niveau du rez-de-chaussée, à l'intérieur, aucun rideau opaque ou pellicule ne devra être installé, afin de ne pas obstruer les fenêtres et de maintenir l'animation de la rue;
- c) limiter la superficie des rideaux LED installés à l'intérieur aux sections nécessaires à la préservation de l'intimité et ne pas y apposer de publicités;
- d) les enseignes devront être soumises à la procédure du Titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-282 et présentées lors d'une séance ultérieure du comité.

De fixer un délai de 24 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1206723002

CA20 240072

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), des dérogations mineures pour le bâtiment situé au 235, boulevard René-Lévesque Est, permettant qu'une voie d'accès à une aire de chargement soit située dans un secteur de catégorie résidentiel, qu'elle soit située dans une cour avant et à moins de 3 mètres d'un terrain situé dans un secteur de catégories R.1 à R.3 dans le cadre de l'agrandissement du bâtiment incluant un volume en surhauteur

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour l'agrandissement du bâtiment sis au 235, boulevard René-Lévesque Est, des dérogations relativement à ce qu'une voie d'accès à une aire de chargement soit située dans un secteur de la catégorie R.1 à R.3, qu'une aire de chargement soit située dans une cour avant d'un secteur de la catégorie R.1 à R.3 et qu'une aire de chargement soit située à l'extérieur, à moins de 3 mètres des limites d'un terrain situé dans un secteur de la catégorie R.1 à R.3, et ce, malgré les dispositions des articles 585.1, 586 et 591 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.23 1206723001

CA20 240073

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de préciser la délégation de pouvoir lorsqu'un règlement dont l'application ou la compétence relevant de l'arrondissement de Ville-Marie réfère à une « autorité compétente » ou un « directeur », ainsi que mettre à jour les délégations conformément à la nouvelle structure des directions - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la conseillère Sophie Mauzerolle annonçant l'adoption du projet de règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de préciser la délégation de pouvoir lorsqu'un règlement dont l'application ou la compétence relevant de l'arrondissement de Ville-Marie réfère à une « autorité compétente » ou un « directeur », ainsi que mettre à jour les délégations conformément à la nouvelle structure des directions, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.24
CA-24-318
1202701011

CA20 240074

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.25 à 40.27.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1202701001

CA20 240075

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2020, 1^{re} partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2020, 1^{re} partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 619 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 568 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.25 1205907001

CA20 240076

Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), des ordonnances désignant les sites où il est permis de réaliser, d'exposer et de vendre une oeuvre artisanale, picturale ou graphique sur le domaine public pour l'année 2020 et fixant les modalités d'usage des kiosques d'artistes exposants

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), les ordonnances suivantes :

- E-7.1, o. 62, désignant les emplacements où il est permis aux détenteurs de permis d'artisan de réaliser, d'exposer et de vendre une oeuvre artisanale sur le domaine public pour la saison 2020;
- E-7.1, o. 63, désignant les emplacements où il est permis aux détenteurs de permis d'artiste de réaliser, d'exposer et de vendre une oeuvre picturale ou graphique pour la saison 2020;
- E-7.1, o. 64, relative à l'usage des kiosques d'artistes-exposants 2020.

Adoptée à l'unanimité.

40.26 1194673005

CA20 240077

Accepter, en vertu de l'article 13 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), l'engagement du propriétaire des lots 3 068 208, 6 297 944 et 6 297 945 à céder une partie de ce terrain à des fins de parc représentant 10 % de la superficie du site, selon les dispositions imposées par les articles 13, 14, 15 et 16 de ce règlement

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accepter, en vertu de l'article 13 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), l'engagement du propriétaire des lots 3 068 208, 6 297 944 et 6 297 945 à céder une partie de ce terrain à des fins de parc représentant 10 % de la superficie du site, selon les dispositions imposées par les articles 13, 14, 15 et 16 de ce règlement;

D'accompagner la première demande de permis de construction sur le site visé au premier alinéa et pour laquelle ce règlement s'applique, d'une lettre de garantie bancaire irrévocable d'un montant de 2 698 590 \$, celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à la publication d'un acte notarié prévoyant la cession d'un terrain d'une valeur correspondant à 10 % de la superficie de ce site, advenant que cet acte ne soit publié dans un délai de 60 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.27 1207303001

CA20 240078

Adopter le règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2020 - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du projet de Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2020, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.28
CA-24-309
1202701012

CA20 240079

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 51.01 à 51.02.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1202701001

CA20 240080

Renouveler les mandats de Sophie Mauzerolle à titre de présidente et de Richard Ryan à titre de vice-président du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De renouveler, pour une période de deux ans, le mandat de la conseillère madame Sophie Mauzerolle, à titre de présidente du Comité consultatif d'urbanisme, et du conseiller monsieur Richard Ryan, à titre de vice-président de ce comité, en vertu du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003).

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1195289004

CA20 240081

Nommer 4 nouveaux membres permanents ainsi que 2 membres substitués, et renouveler les mandats de 2 membres, au Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de 2 ans

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De nommer, en vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), pour une période de 2 ans, mesdames Maggie Cabana, Veronica Lalli et Marie-Michèle Lambert et monsieur Réjean Martineau à titre de membres permanents ainsi que madame Émilie Breault et monsieur Joël Bellerose, à titre de membres substitués du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie;

De renouveler, en vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), les mandats de madame Maria Karteris et monsieur Karl Dorais Kinkaid, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 2 ans.

Adoptée à l'unanimité.

51.02 1195289005

CA20 240082

Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2019 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), du bilan sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie au 31 décembre 2019;

De transmettre ce rapport au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1196071004

CA20 240083

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 65.01 et 65.02.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1202701001

CA20 240084

Appuyer la campagne sur les journées de la persévérance scolaire qui se tiendra du 17 au 21 février 2020

Attendu que la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires, se tiendra du 17 au 21 février 2020, et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance scolaire;

Attendu que la persévérance et la réussite scolaire font partie des préoccupations des élu.e.s de l'arrondissement de Ville-Marie et que l'éducation est primordiale pour la collectivité montréalaise;

Attendu que les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des jeunes et des élèves et, du même coup, permettre à ces derniers et ces dernières de développer leur plein potentiel;

Attendu que les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité « Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent! » de Concertation Montréal :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De proclamer la semaine du 17 au 21 février 2020 comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire dans l'arrondissement de Ville-Marie ;

D'appuyer cette campagne et de vous y inviter à y participer en grand nombre.

Adoptée à l'unanimité.

65.01 1202701014

CA20 240085

Appuyer la ville de Westmount relativement à l'adoption de son règlement 1512 intitulé Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De donner son appui à la Ville de Westmount relativement à l'adoption de son règlement 1512 - Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils.

Adoptée à l'unanimité.

65.02 1205914005

CA20 240086

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 70.01 à 70.03.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1202701001

CA20 240087

Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2020 afin de modifier les endroits où se tiendront les séances du conseil d'arrondissement des mois de mai et d'octobre

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2020 afin de modifier les endroits où se tiendront les séances du conseil d'arrondissement des mois de mai et d'octobre. Les séances ordinaires à venir seront donc tenues aux dates et endroits suivants :

Date	Heure	Lieu	Adresse
10 mars 2020	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
14 avril 2020	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
12 mai 2020	18 h 30	Maison de la culture Janine Sutto	2550, rue Ontario Est
9 juin 2020	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
8 juillet 2020	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
8 septembre 2020 (mercredi)	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
13 octobre 2020	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
10 novembre 2020	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
8 décembre 2020	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée

Adoptée à l'unanimité.

70.01 1207135001

CA20 240088

Refuser dix-sept demandes en suspens ayant reçu du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) un avis favorable avec condition(s) non remplie(s) par les demandeurs ou un avis défavorable

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De refuser huit demandes en suspens ayant reçu un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme avec conditions non remplies par les demandeurs concernés (3001318425, 3001477766, 3001421735, 3001328106, 3001609475, 3001642895, 3001604439 et 3001642896) et neuf demandes en suspens ayant reçu un avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (3001631916, 3001695834, 3001624861, 3001630515, 3001641599, 3001641602, 3001658683, 3001571237 et 3001653436), et ce, pour les motifs indiqués au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

70.02 1198309003

CA20 240089

Rendre une décision relativement à l'approbation de la demande de permis de transformation 3001710736 visant à modifier les vitrines commerciales et des revêtements extérieurs du bâtiment sis au 1300, rue Sainte-Catherine Ouest

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

Rendre une décision relativement à l'approbation de la demande de permis de transformation 3001710736 visant à modifier les vitrines commerciales et des revêtements extérieurs du bâtiment sis au 1300, rue Sainte-Catherine Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

70.03 1198309004

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 10 mars 2020 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 49.

70.04

Valérie Plante
Mairesse

Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA20 240094
lors de la séance du conseil tenue le 10 mars 2020.